



Accident avec alcool des 2 côtés

Par **eskof**, le **23/08/2009** à **22:17**

Bonjour,

Mon père a eu un accident de voiture, il n'est pas responsable de l'accident par contre il y a alcool des 2 côtés avec blessure sur mes parents. Que faut -il faire, faut -il porter plainte ou pas ?

Vous remerciant par avance de votre réponse.

Eskof

Par **Tisuisse**, le **23/08/2009** à **23:32**

Bojour,

Les contrôles d'alcoolémie ont été effectués par les FDO et il se sont révélés positifs.

En ce qui concerne les dommages subits par votre père, le responsable devra l'indemniser si la justice le décide. La conduite sous alcool entraîne, de plein-droit, la déchéance des garanties du contrat automobile. Donc votre père devra se défendre seul si son assureur refuse sa garantie "juridique" ou "défense-recours". De toute façon, le dépôt de plainte contre le responsable de l'accident sera obligatoire. Que votre père n'oublie pas de se constituer partie civile. Un avocat spécialisé ne sera pas de trop pour se faire aider.